

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
EN DATE DU 02 FEVRIER 2024
A 19 heures 00

Secrétaire de séance : Mme MANTEY Josiane

Membres présents :

Mme MANTEY Josiane
M. BUCHER Noël
Mme MAGUET Valérie
M. CLOT Jean-Paul

M. PUJOL Gilbert
Mme TISSERAND Martine
M. GALLAND Jean-François
Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie

Absents excusés : Mmes GAULIARD Cécile, HURAUX Hélène, MM. BOURGEOT Alix, DOMINGUES Yves, CARDOT Jules, MACHARD Bruno.

Pouvoirs : M. MACHARD B. à Mme TISSERAND M., M. DOMINGUES Y. à M. GALLANT J.F., M. BOURGEOT A. à Mme BATOT-François N., Mme HURAUX H. à M. BUCHER N.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 05 janvier 2024.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la Commune de VAUVILLERS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du conseil municipal en date du 18/02/2022.

Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de VAUVILLERS est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de VAUVILLERS d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de la Commune VAUVILLERS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** Mme TISSERAND Martine, 1ère adjointe, à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de VAUVILLERS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** Mme TISSERAND Martine, 1^{ère} adjointe, à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la Commune de VAUVILLERS dans le cadre de la convention constitutive,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération.

NOUVELLE CONVENTION ANNUELLE POUR UTILISATION DU STADE (EQUIPEMENTS SPORTIFS) PAR LES COLLEGIENS DE VAUVILLERS

Mme TISSERAND Martine, adjointe au maire fait part au conseil municipal que pour la mise à disposition lors du temps scolaire et à titre gratuit du stade communal par les élèves du collège de Vauvillers, il convient d'établir une convention pour l'année 2024 avec le Département de Haute-Saône et l'établissement concerné.

En effet ce document essentiel, présente tous les points concernant l'utilisation de cet équipement (sécurité, assurances, responsabilités de chacun...).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'utilisation du stade municipal par les collégiens de Vauvillers lors de leur temps scolaire et autorise le maire à effectuer les démarches administratives et comptables éventuelles qui pourront en découler.

FIN DE SEANCE : 20 h 00
Prochain conseil : Vendredi 01/03/2024

La secrétaire de séance,

Mme MANTEY Josiane

L'adjointe,

Mme TISSERAND Martine

